REMISE EN ETAT DES BARDAGES (façades/toitures) sur les CIAM (Centre Industriel et Artisanal de Maromme) rue du Moulin à Poudre

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : travaux de REMISE EN ETAT DES BARDAGES (façades/toitures) à réaliser sur les bâtiments industriels de la zone d'activités du Moulin à Poudre, sis rue du Moulin à Poudre à Maromme.

Lieu d'exécution : Commune de MAROMME.

- **Mode de passation :** Marché de travaux passé sous la forme d'une procédure adaptée, soumis aux dispositions des articles L2123-1, R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.
- Ce marché est un marché à tranches suivant les articles R 2113-4, R 2113-5 et R 2113-6 du même Code de la Commande publique

Décomposition en tranches :

A - Tranche ferme : Travaux de remise en état du bardage des façades et des toitures du CIAM 5
B - Tranche optionnelle : Travaux de remise en état du bardage des façades et des toitures du CIAM 7
La ville de Maromme n'est pas engagée sur la tranche optionnelle.

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique.
Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.
Négociation : La ville de Maromme se réserve le droit de négocier.
Sous-traitance : autorisée
Validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.
Visite sur site obligatoire sur rendez-vous : le 3 novembre 2020 à 14 h, ou, le 5 novembre 2020 à 9 h. (devant les Ets CEDEO - CIAM rue du Moulin à Poudre) auprès de Mr Eric Boutté au 06 84 83 27 71

Critères d'attribution :
Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à la pondération utilisée.
Les critères suivants sont pris en considération :
1° Prix : 40 %
2° Mémoire technique détaillé : 60% décomposé suivant les 3 sous-critères ci-dessous :
- Caractéristiques des produits et fiches techniques : 30 %
- Note méthodologique détaillée : 20 %
(modalités d'exécution, installation et sécurité du chantier, planning de réalisation ...)
- Moyens dédiés, qualifications et habilitations 10%

Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».

Elimination des candidats
Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément aux articles L 2141.1 à L 2141.11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018. De même, seront éliminés :
- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles et obligatoires mentionnées au C.C.P.
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.
- les candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire

MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION
Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à tout candidat qui en fera la demande :
Sur le site de l'ADM 76 : https://marchespublics.adm76.com
Sur le site de la ville de Maromme www.ville-maromme.fr (onglet Mairie - rubrique Marchés publics)

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :
Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf

Présentation des offres dématérialisées :

Conformément aux articles L 2132-2 , R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018., les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : https://marchespublics.adm76.com

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : https://marchespublics.adm76.com

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation.

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante :

le 20 novembre 2020 à 16 h 00

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

La copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est conseillée.

Pièces justificatives à produire :

Pièces contractuelles :
- L'Acte d'Engagement complété, paraphé et signé.
- Le C.C.P., paraphé, signé.

Pièces obligatoires :
- DUME ou
  - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
  - Attestations URSSAF
  - Attestations fiscales et sociales
- Extrait K bis
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Attestation d'assurance de responsabilité décennale
- L'attestation de visite dûment complétée et signée.
- Le cahier des recommandations techniques du fournisseur (Rust-Oleum) paraphé signé
- Un mémoire technique complet et détaillé :
  - Note méthodologie, fiches techniques des matériaux (rédigées en français), mise en œuvre du chantier, moyens dédiés, capacités et qualifications professionnelles, habilitations et cacès, planning .....

Autres documents demandés :
- Un R.I.B ou R.I.P.
- Un dossier de références similaires et tout document permettant d'apprécier le travail réalisé datant de moins de 5 ans.

Renseignements :

D'ordre administratif : **Affaires générales et juridiques**
Tél. 02 32 82 22 03 Fax. 02 32 82 22 28

E-mail : **affaires.juridiques@ville-maromme**

D'ordre technique : **M. E. BOUTTE**, Tél. 06 84 83 27 71

E-mail : **affaires.juridiques@ville-maromme**

Date d'envoi du présent avis : le 16 octobre 2020